

**STAGE AU CSP 2019-2020**

**Les questions souvent demandées**

**Pouvons-nous choisir notre superviseur ?**

Non. Vous pouvez exclure un superviseur en particulier si vous avez des raisons objectives ou importantes (ex. : lien de parenté, personnel ou professionnel). Vous ne pouvez pas être supervisé par votre directeur de thèse, sauf dans des cas précis qui devront alors être discutés et approuvés par la direction du CSP. **De même, une fois que vous êtes assigné à un superviseur, il n'est pas possible de modifier cette assignation.**

**Pouvons-nous choisir un champ d'application, une approche spécialisée ou pratiquer auprès de clientèles spécifiques (ex. : autisme infantile, nourrissons, thérapie de couple, la thérapie des schémas, etc.) ?**

Vous pouvez exprimer cet intérêt. Toutefois, puisqu'il s'agit d'un premier stage, nous favorisons une ouverture à des problématiques variées et requérant des stratégies thérapeutiques générales dans le cadre de votre orientation théorique. Votre premier stage doit vous habiliter, entre autres, à évaluer diverses problématiques et à maîtriser certains outils d'évaluation ou techniques d'intervention.

**Est-ce que le CSP offre un stage dans l'approche développementale?**

Il n'y a pas de stage qui s'adresse spécifiquement aux étudiants de cette approche. Votre choix de stage doit se faire à partir du ou des cours d'évaluation que vous avez suivis et complétés avec succès. Si vous avez complété, par exemple, un cours d'évaluation dans l'approche cognitive comportementale, vous pouvez choisir le stage relié à cette orientation. Toutefois, si vous avez seulement complété le cours d'évaluation de l'approche développementale, vous devez remettre votre stage à une année subséquente et suivre le cours d'évaluation correspondant à l'un des stages offerts au CSP.

**Quand pourrions-nous connaître notre horaire de travail ?**

Vous ne pourrez pas finaliser votre horaire avant de rencontrer vos superviseurs au début du mois de septembre. Votre disponibilité les **jeudis de 9h à 17h** doit être prévue pour des réunions ou des formations. Notez qu'à l'occasion certaines formations peuvent durer une journée complète (consultez le calendrier des formations disponible sur Moodle en début d'année). Quelques considérations à prendre en compte :

Le stage comporte 675 heures de travail réparties sur deux (2) semestres, soit de septembre à la fin avril. Cela représente environ trois jours et demi non consécutifs d'activités reliées au stage par semaine. Pendant ces 675 heures vous devrez réaliser un minimum de 60 heures de contact direct avec la clientèle. Les heures à atteindre dans les activités du stage sont des minimums qui, lorsqu'atteints, ne déchargent en rien les stagiaires de leur devoir de demeurer engagés dans les

activités jusqu'à la fin du parcours. De même, aucune absence au stage n'est permise sans raisons majeures.

Les modalités de supervision vous seront confirmées par vos superviseurs lors de la rencontre de la rentrée au début du mois de septembre. De même, il faut prévoir dans certains cas allouer des disponibilités en soirée pour accommoder les clients.

**Pouvons-nous annuler ou abandonner le stage comme on abandonne un cours ?**

**Non.** Un stage n'est pas un cours « ordinaire » et ne peut pas être abandonné sans raison majeure. **Votre acceptation au stage est un contrat** et elle génère une tâche d'enseignement. Dès que votre candidature est acceptée, vous êtes lié par cet engagement. La direction du CSP n'accepte aucune demande de désistement, sauf pour des raisons médicales avec certificat à l'appui. Afin que votre directeur de recherche soit sensibilisé à cette politique, il devra contresigner votre demande de stage. Tout désistement non autorisé entraînera automatiquement une pénalité d'un an dans l'éligibilité au stage. Ainsi, un stage annulé pour septembre 2019, reporte l'inscription à septembre 2021.

**La direction**

*\*Dans ce texte, le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'en alléger la lecture*